



CGT éduc'action 28

cgt.educ28@gmail.com

1erdegre28@cgteduc.fr

06.22.26.11.31

07.67.02.40.92



**CGT Coordination Syndicale
départementale des
services publiques**

loicberthelom@gmail.com

21 rue des Grandes Pierres
Couvertes 28000 Chartres



**Association STOP AMIANTE
SCOLAIRE 28**

stopamiantescolaire28@protonmail.com

3 rue Louis Blériot 28300
Champhol

À monsieur

A Chartres, le

2025

Objet : Amiante dans les écoles de votre commune.

Mesdames et messieurs

Aujourd'hui en France, plus de 85 % des bâtiments scolaires contiennent de l'amiante car construits avant son interdiction en 1997. Cela fait 28 ans que l'amiante est interdite, mais dans la très grande majorité des cas, cette amiante n'a pas été retirée, n'est pas correctement surveillée et s'est dégradée. La loi stipule que son suivi doit être consigné dans un registre, le Diagnostic Technique Amiante (DTA), qui doit comporter toutes les interventions ayant lieu dans l'établissement scolaire, ce qui est rarement fait.

Pour rappel, l'amiante c'est ceci :

- Une fibre hautement cancérigène sans effet de seuil (dangerosité non liée à la durée ou au volume d'exposition) – ANSES 2011.
- Une fibre éternelle contrairement aux matériaux qui le contiennent qui eux ont une durée de vie.

Il y a plus de 3000 Matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (MCA) dont :

- Le béton,
- Les dalles vinyles
- Les mastics/joints
- Les tôles fibrociment amiante
- Ciment-colle de carrelage

Effets reconnus :

- Plusieurs cancers sont liés à l'amiante : broncho-pulmonaire, ovaires, larynx, colo-rectal, pharynx, estomac, etc.
- Des nombreuses maladies sont liées à l'amiante et plusieurs d'entre elles reconnues comme maladies professionnelles : plaques pleurales, fibrose pulmonaire, etc.

Comme vous le savez sans doute, nos organisations syndicales et associatives mènent, depuis plusieurs années, une lutte contre la présence d'amiante dans les locaux scolaires et pour exiger le retrait de l'amiante dans les écoles et notamment des Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) de tous les établissements scolaires afin d'éliminer définitivement ce danger qui plane depuis des décennies sur les usagers des ces locaux.

Nous avons de fortes suspicions ou la certitude que votre/vos école(s) contiennent de l'amiante et nous souhaitons :

- **que vous engagiez le processus de désamiantage total des écoles de votre commune afin d'éliminer tout risque d'exposition à ce cancérigène.**
- **Que vous vous engagiez à nous transmettre le Diagnostic Technique Amiante de votre(vos) écoles et le suivi des travaux liés au diagnostic (repérage amiante avant travaux par exemple).**
- **Connaître votre position et que vous nous fassiez part de votre engagement pour la protection de la santé des personnels et des usagers de vos locaux.**

Dans l'attente de votre retour, mesdames, messieurs, veuillez recevoir l'expression de notre attachement à la protection et à la santé des personnels et usagers du service public d'Éducation.

***Co-secrétaire départemental
CGT éduc'action 28***

***CGT Coordination Syndicale
Départementale des Services
Publics 28***

***Co-présidente Association
STOP AMIANTE SCOLAIRE 28***